

A NOTER

AGENDA

Vide grenier - Sou des écoles	7 juin
Chorale - Choeur lac et colline	27 juin
Guinguette - Fête et culture	4 juillet
Virades de l'espoir	27 septembre
Octobre rose - commune	3 octobre
Bal rose et bleu - Fête et culture	3 octobre
Théâtre - Fun en bulle	10 octobre
Cross - Sapeurs pompiers	7 novembre
Concert - Notes en portée	14 novembre
Les illuminations & marché de Noël	5 décembre
Saint Sylvestre - ASCS - salle des fêtes	31 décembre

GUINGUETTE

SAMEDI 4 JUILLET

14H00 : ANIMATIONS

STADE DE LOISIN

20H00 BAL

SALLE DES FETES

+ d'infos : 06 17 13 97 59

VIDE GRENIER

Dimanche 7 juin 2026

de 8h à 17h

Réservation : 06 26 83 33 20

Inscription en scannant le QR code

Buvette et restauration sur place

Organisé par le Sou des écoles

Salle des fêtes LOISIN

OBJETS À VENDRE

Venez chiner dénicher partager !

De bonnes affaires et de beaux souvenirs !

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Risque de fortes chaleurs cet été !

La commune de Loisin reste mobilisée à vos côtés.

Vous avez 65 ans ou plus, êtes isolé(e), fragile, en situation de handicap : pensez à vous inscrire au registre des personnes vulnérables en mairie. Une simple fiche permet de rester en contact et de vous aider si besoin.

04 50 94 16 74

Grain de passion

PÂTISSERIE

Un vent de douceur s'apprête à souffler sur la commune avec l'ouverture prochaine de Grain de Passion : glacier & pâtisseries !

MARCEL & NOUS

Sur le parvis de la salle des fêtes tous les dimanches soirs : un nouveau food truck "Marcel et Nous"

MAIRIE : HORAIRES D'ÉTÉ

du 20 juillet au 16 août 2026

Du mardi au vendredi :

ouverture le matins de 8h30 à 12h30

Fermeture les après-midis

Possibilité de prendre RV

en dehors de ces horaires mairie@loisin.fr

Responsable communication : Carole GEROUDET
Responsable publication : Laetitia VENNEN
THELMA - FACEBOOK - INSTAGRAM

N°30

LETTRE D'INFORMATIONS COMMUNALES
JUIN 2026



SOUS LOISIN



La Virade de l'Espoir est une grande manifestation solidaire organisée par l'association Vaincre la Mucoviscidose afin de lutter contre cette maladie génétique qui atteint principalement les voies respiratoires et digestives. En France 8000 personnes sont atteintes de cette maladie génétique grave, tous les 3 jours un enfant voit le jour avec la mucoviscidose

C'est en 1985 en Auvergne qu'a été organisée la première Virade de l'espoir.

Le concept : rassembler des milliers de bénévoles, de familles, de sportifs et de partenaires un peu partout en Franc afin de "donner du souffle à ceux qui en manquent"

Les participants réalisent un effort physique symbolique : course, marche, vélo, randonnée ou animations sportives afin de soutenir les personnes atteintes de la maladie. Des stands et animations sont proposés afin de collecter des fonds pour l'association vaincre la Mucoviscidose.

Les Virades constituent l'un des plus grands événements solidaires français de sport et d'animations pour tous les âges, permettent de réunir des financements et d'agir sur quatre grandes missions :

Guérir en soutenant la recherche médicale.

Soigner en améliorant la qualité des soins.

Vivre mieux en aidant les familles.

Sensibiliser et informer le grand public.

Chaque année, les Virades de l'Espoir ont lieu dans de nombreuses villes françaises. Celle du chablais a énormément de succès, aussi pour la 38^{eme} Edition trois communes chablaisiennes se regroupent Ballaison , Massongy et Loisin .

C'est dans le superbe cadre du château de Thenières à Ballaison que la virade de l'espoir se déroulera le **dimanche 27 septembre 2026**.

Ils comptent sur vous, devenez partenaire de cette journée festive et conviviale et vivons ensemble cette aventure humaine.



LE MOT DU MAIRE

Chères loisinoises, chers loisinois,



**LAETITIA
VENNER**

Maire,
Présidente de la Mission Locale,
Conseillère déléguée à Thonon-Agglomération,
Vice présidente du SYMAGEV



**FABIEN
VASSALLI**

Premier Adjoint,
Voirie, travaux, sécurité, bâtiments publics
et réseaux



**CAROLE
GEROUDET**

Adjointe au maire,
Vie locale et associative, CMJ,
communication, MJC



**WERNER
VON GROSS**

Adjoint au maire,
Affaires scolaires,
enfance jeunesse, gestion finances

Le Maire,
Laetitia VENNER



**LES DÉLÉGATIONS
DES MEMBRES DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

A la suite des élections communales, les nouvelles instances de gouvernance de l'agglomération ont été installées. Mardi 14 avril 2026, les 73 conseillers communautaires du territoire (54 membres titulaires et 19 suppléants) se sont réunis à Margencel. A l'issue des différents scrutins, Cyril Demolis, maire de Sciez, a été élu président de Thonon Agglomération. Quinze vice-président(e)s ont également été désigné(e)s, ainsi que six conseillers délégués.



Tu as des idées ? envie de t'investir et de vivre une expérience enrichissante ? Alors rejoins le CMJ de Loisin ! Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est l'occasion pour toi jeune citoyen, de faire entendre tes idées et de participer à la vie de ton village dans une ambiance conviviale et dynamique ! Le CMJ rassemble des élèves de CM1, CM2, 6e et 5e qui souhaitent s'engager, proposer des projets et agir pour sa commune. Être jeune conseiller, c'est devenir acteur de la vie locale tout en partageant une belle aventure avec d'autres jeunes motivés.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

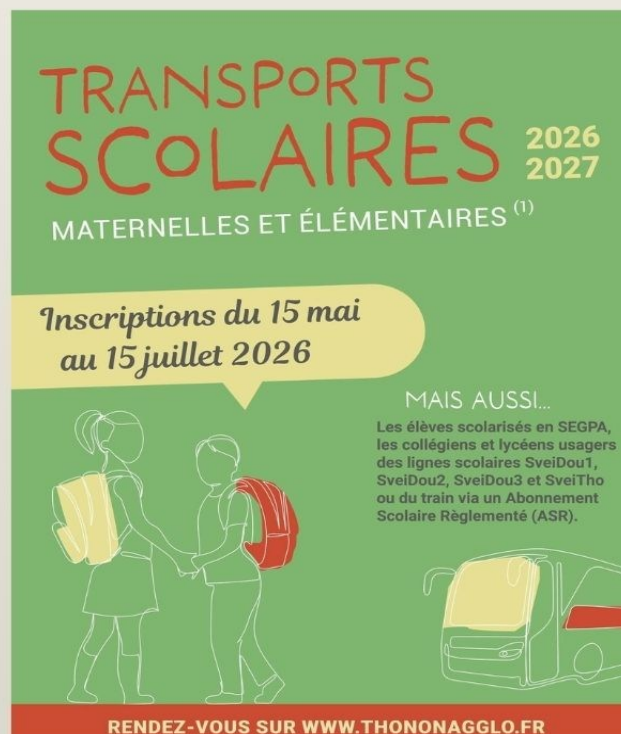
Au programme :

- Organisation d'événements culturels, sportifs et de loisirs
- Participation à des actions solidaires et citoyennes
- Propositions de projets pour améliorer la vie des jeunes dans la commune
- Rencontres, échanges et travail en équipe dans la bonne humeur.

Le CMJ permet aussi de découvrir le fonctionnement de la mairie, d'apprendre à débattre, à défendre ses idées et à participer à des actions locales utiles à tous.

« Allez la jeunesse , faites vivre vos projets ! »

Les inscriptions se font directement en mairie. N'hésite pas à venir retirer ton dossier d'inscription et à demander des renseignements auprès des services municipaux. »



BIBLIO...

Non !! Lire n'est pas ringard !!!

Qui plus est, nombre de vos têtes blondes ou brunes écolières peuvent vous dire que les dictées (et oui !) ça existe encore, et lire régulièrement permet d'améliorer son niveau de français, et donc sa moyenne.

La bibliothèque de Loisin vous accueille le lundi 14h à 16h, le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h.

L'inscription et les emprunts de livre sont gratuits. Elle vous offre également la possibilité de participer à l'élection de deux prix littéraires par an (un enfant et un adulte) , et si vous aimez bricoler , vous pourrez vous joindre aux animations ponctuelles (décos de pâques, Noël, etc..)

Laissez vos écrans de côté un moment et (re) découvrez le plaisir de lire un vrai livre, venez faire travailler votre imagination !

Fermeture estivale du 29 juillet au 2 septembre 2026

“La boule loisinoise”



*Loisin passe aux confidences :
A chaque parution du Lois'infos et
du Bulletin Municipal, découvrez
l'interview d'un acteur de la vie
associative ou économique
loisinoise.*

*Le premier à se prêter au jeu :
Didier Vincent, président de
l'association « la boule Loisinoise »*

Mairie : Quelle est l'origine et le point de départ de cette aventure associative ?

Didier : J'aime rassembler les gens et créer du lien. Amateurs de pétanque, nous étions quelques amis à jouer dans mon jardin. L'idée d'élargir notre cercle de boulistes a vite émergé, puis une idée un peu folle : regrouper les Loisinois. C'est ainsi qu'est née l'association, en 2025, nous n'étions que 10 membres au comité ; nous sommes aujourd'hui 13, avec environ 90 adhérents.

M : Trouver ce lieu as-t-il été un défi ?

D : Il existait déjà quatre terrains de boules près du terrain de football. Avec la commune, nous avons beaucoup échangé afin de créer cinq terrains supplémentaires. Bien sûr, ces terrains restent ouverts à tous les Loisinois,

M : Peux-tu nous en dire un peu plus sur ce chalet ?

D : Lorsque le skate-park défectueux a été retiré par la municipalité, c'était une évidence : l'endroit idéal pour installer un chalet-buvette ombragé. Une convention d'occupation du domaine public avec la commune a été faite et grâce à l'énergie de nos membres investis et engagés, nous avons pu construire ce chalet et une terrasse. Chacun a apporté son savoir-faire et aide, main-d'œuvre, matériel. Une mobilisation et un travail de chaque jour d'avril pour être prêt à l'ouverture de la saison du 1er mai.

Les bénévoles, la municipalité et les services techniques ont aménagé un chemin, planté des arbres, installé bancs et tables de jeux. Ensemble, nous avons pu créer un véritable espace de vie.

Le chalet-buvette est ouvert le vendredi dès 17 h et le mercredi de 16 h à 20h. La vente de boissons alcoolisées est réservée aux titulaires d'une carte d'adhérent. C'est un lieu où les membres et leurs familles peuvent profiter d'un lieu convivial, propice aux échanges et à la détente.

M : Comment peut-on vous rejoindre ?

D : La saison débute le 15 avril et se termine le 15 octobre. Les inscriptions annuelles sont limitées : il faut prendre contact avec l'association par mail ou directement sur place.

M : Avez-vous des projets à venir ?

D : Inauguration le 13 juin 2026 du chalet avec un repas préparé par les membres.

Pour nos membres, nous organiserons un concours de pétanque par saison, et notre équipe participera à une compétition en Espagne en octobre. Nous avons aussi à cœur de proposer deux repas ouverts à tous chaque saison, sur réservation. Alors, suivez nos actualités !

M : Quelle énergie et quel enthousiasme ! Peut-on dire que l'objectif est atteint ?

D : Oui. Au-delà du plaisir du sport, c'est devenu un véritable lieu de vie sociale, favorisant les rencontres intergénérationnelles, dans un esprit de convivialité et d'amitié. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite. C'est une belle aventure humaine qui apporte beaucoup de bonheur.

Mairie : “Merci à Didier Vincent, ainsi qu'à ses membres, pour ce beau projet qui apporte une nouvelle dynamique à la vie locale du village, un tremplin à la création d'une aire de loisirs à laquelle la commune réfléchit depuis une certains temps”.

Facebook : boule loisinoise
bouleloisine@outlook.fr



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Katarzyna LIARDET
Conseillère déléguée
Crèche, administration,
cimetière



Amandine SOUSA
Conseillère déléguée
CCAS, CMJ



Catherine JOCHUM
Conseillère déléguée
Domiciles regroupés,
logements aidés



Antoine JACQUET
Conseiller délégué
Environnement, transition
écologique et agriculture,
communication



Laurent SAGE
Conseiller délégué
Urbanisme, cadre de vie



Jacques MERCHE
Conseiller délégué
Urbanisme, environnement



Mélissa BRÄNDLI
Conseillère municipale
Urbanisme, environnement, vie
locale



Emeline VELLUZ
Conseillère municipale
CCAS, cadre de vie



Stéphanie DUGOURD
Conseillère municipale
Vie locale et associative,
communication



Marie-Josèphe ALVES
Conseillère municipale
Urbanisme, environnement,
CCAS, domiciles regroupés



Brigitte BOURGEOIS
Conseillère municipale
Vie locale et associative,
Urbanisme, environnement,
CCAS,



Patrick SAILLARD
Conseiller municipal
CCAS, Urbanisme environnement,
gestion finances,
domiciles regroupés



Sylvain KOPYLA
Conseiller municipal
Enfance jeunesse, voirie, travaux



Guy MOCELLIN
Conseiller municipal
Vie locale et associative, gestion
finances, travaux, voirie



Michel AMADOR
Conseiller municipal
Urbanisme environnement

A L E R T E

LE MOUSTIQUE TIGRE SORT LES RAYURES



LE SOLEIL REVIENT ...LUI AUSSI

Les œufs pondus avant l'hiver peuvent éclore dès les premières pluies et hausses des températures.

Alors partez à la chasse du moindre objet qui retient l'eau, gouttières, coupelles, soucoupes, un seau oublié dans le jardin, etc.... traquez les récipients. Pas d'eau stagnante : pas de larves, donc moins de moustiques.

N'attendez pas l'invasion, ayez le bon réflexe «point de gîtes larvaires chez vous !» Particuliers, collectivités, professionnels nous tous faisons du moustique tigre une espèce très mal accueillie.

Chaque geste compte et c'est maintenant ! car ce tigré peut être porteur du virus de la dengue, du chikunguya ou du Zika , alors attention à ces piqueurs ailés.

LE FRELON ASIATIQUE À L'ATTAQUE



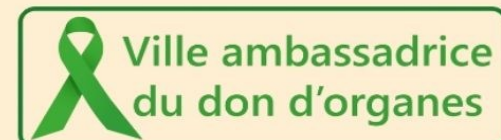
L'association "un rêve d'abeille" qui gère notre ruche pédagogique est disponible pour toute information.

C'est ce frelon à pattes jaunes une espèce invasive à l'impact écologique et économique redoutable, le prédateur de nos abeilles domestiques. Prenez garde et surveillez les alentours. Le frelon asiatique est un prédateur pour les pollinisateurs et particulièrement pour nos abeilles. Un nid de frelon qui n'est pas traité génère près de 10 nids l'année suivante, il est donc impératif de les identifier et de les détruire. Les frelons asiatiques sont facilement repérables : de taille plus importante que les frelons Européens et avec des pattes jaunes. Les nids sont majoritairement construits sous les Gouttières, dans les abris de jardins, les coffrets de stores, haies et massifs... En cas de présence de nid, il est indispensable de contacter un professionnel pour l'éliminer en toute sécurité.



☎ : 06 51 48 94 44
✉ unrevedabeilles@gmail.com

LOISIN



LOISIN DEVIENT COMMUNE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES.

Notre commune s'engage en faveur d'une grande cause de santé publique en devenant officiellement ambassadrice du don d'organes.

A travers cette démarche, la municipalité souhaite sensibiliser les habitants à l'importance du don d'organes, de tissus et de moëlle osseuse. Chaque année en France, des milliers de patients attendent une greffe qui peut leur sauver la vie. Pourtant, le manque de donneurs est un enjeu majeur.

Être commune ambassadrice, c'est avant tout porter un message simple mais essentiel : parler du don d'organes avec ses proches. Malgré le fait qu'en France nous sommes tous considérés comme donneurs (sauf en cas d'inscription sur le registre national de refus). Informer sa famille sur sa position permet donc de faire respecter sa volonté.

Cette initiative traduit également la volonté de la commune de promouvoir les valeurs de solidarité, d'entraide et de citoyenneté. Un panneau symbolique sera installé à l'entrée de la commune afin de marquer cet engagements et de rappeler l'importance de ce geste. Un donneur peut sauver jusqu'à 7 vies, parlons-en.



*le ruban vert,
le lien qui nous unit*
Tous !

**Don
d'organes**

**SAVOIR
POUR SES PROCHES
ÇA CHANGE TOUT**

TOUS **DONNEURS** TOUS **RECEVEURS**

VÉHICULE ÉLECTRIQUE



A Loisin, ça roule en mode électrique !

Vous l'avez peut-être croisé, ce véhicule haut en couleur ?

La commune accueille un tout nouveau véhicule 100% électrique mis à disposition pour une durée de 3 ans. Une arrivée qui branche tout le monde ! Un compagnon de route qui permet aux agents et aux élus de se déplacer dans leurs missions du quotidien, tout en faisant des économies pour la commune. Une solution pratique, utile et responsable au service de tous, et ... fini ! les trajets en mode « système D ».

Un coup d'accélérateur (tout en respectant les limitations vitesses bien-sûr !) ...mais pas pour les dépenses de la commune, une démarche attentive aux deniers publics.

Et parce que les belles initiatives se construisent ensemble, ce projet a pu voir le jour grâce aux partenaires ayant participé à son financement. Un grand merci pour leur soutien et leur engagement aux côtés de la commune.

INFORMATIONS LOISINOISES

30 KM SUR LA RD 1206



Expérimentation de la limite à 30km/h sur la RD 1206 : prolongation du test

Afin de poursuivre l'évaluation de la limitation de vitesse à 30 km/h sur la RD1206 en agglomération, l'expérimentation actuellement en place sera prolongée pour une durée supplémentaire de 6 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2026.

Cette période complémentaire permettra de recueillir davantage d'observations sur les effets de cette mesure en matière de sécurité routière, de circulation et de cadre de vie pour les habitants.

Nous vous rappelons que chacun peut encore donner son avis :

- via le questionnaire en ligne
- sur le registre de doléances disponible en mairie.

Vos retours et contributions constructives sont essentiels pour alimenter la réflexion autour de cette expérimentation et accompagner les futures décisions concernant cet axe structurant de la commune.

FIBRE OPTIQUE

Travaux et perturbations AïE AïE AïE !

Depuis plusieurs mois de nombreuses dégradations sont constatées sur les équipements du réseau fibre optique desservant la commune de Loisin. Afin d'améliorer durablement la qualité du réseau et de limiter les dysfonctionnements rencontrés par les usagers, des travaux de remises en état ont été programmés par Altitude Infra, avec une reprise complète du local technique. Pendant les travaux, des coupures momentanées du service peuvent être constatées.

Ces interruptions ne devraient normalement pas excéder 24 heures. En cas de coupures prolongées, les habitants sont invités à contacter directement leur opérateur commercial. Celui-ci devra ouvrir un ticket d'incident auprès d'Altitude Infra afin de permettre le rétablissement de la ligne.

AïE ! Et oui encore un peu de patience !
Durant cette période les nouvelles souscriptions fibre seront temporairement suspendues jusqu'au 12 juin.

Rappel : Pour toute panne ou dysfonctionnement **seul votre opérateur téléphonique est en mesure de vous prendre en charge.**

La commune n'en est aucunement responsable et ne peut intervenir.

Pour toute question concernant la fibre optique :
[infofibre@syane.fr/](mailto:infofibre@syane.fr) 04.50.33.50.60



ENVIRONNEMENT

R A P P E L



L'AMBROISIE

L'allergie à l'ambrosie touche désormais près de 7 millions de personnes en France.

Le bassin lémanique est particulièrement exposé à cette plante allergène, qui pousse essentiellement sur les terrains agricoles, les bords de route et à proximité des cours d'eau. La commune de Loisin est référencée auprès de l'association "Stop Ambrosie" qui lutte contre cette plante invasive, vous trouverez de plus amples informations sur leur site internet : stopambrosie.com et auprès du référent en mairie de Loisin : ajacquet.mairieloisin@gmail.com.

ÉLAGAGE SUR NOTRE COMMUNE

Dans le cadre de l'entretien des réseaux électriques prévu en 2026, ENEDIS a mandaté l'entreprise ARCADE pour les travaux portant sur l'élagage afin d'assurer la sécurité des équipements et la continuité de l'alimentation électrique. C'est sur un périmètre de 5 mètres de part et d'autre des installations, situé à proximité des lignes de haute tension, que seront coupés bois et branches. Il est rappelé que les interventions peuvent concerner des propriétés privées. **Dans ce cas les propriétaires conservent et se chargent de l'évacuation desdits bois sur leur propriété.**



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Prohibé en France depuis la loi du 10 février 2020 qu'il soit à l'air libre ou en incinérateur cette infraction au code de l'environnement (art R.541-78 et 131-13 du code pénal) est passible d'une amende de 4ème catégorie et peut vous coûter jusqu'à 750€. Alors compostez, broyez ou allez en déchèterie restent la solution à privilégier. L'écobuage pour les végétaux issus du milieu agricole quant à lui est interdit du 1 juin au 30 septembre arrêté préfectoral du 27 mai 2025, le reste du temps il est autorisé sous réserves de respecter certaines dispositions.

BRUITS DE VOISINAGE

Horaires autorisés pour le bricolage, la tonte et travaux :
du lundi au vendredi
09h00 à 12h00 - 13h30 à 20h00
le samedi
09h00 à 12h00 de 14h30 à 19h00

**Strictement interdits
le dimanche et jours fériés**
par arrêté municipal 2012-19

BUDGET COMMUNAL

2025
budget réalisé

RECETTES
dont

excédents antérieurs
83.124,99



impôts locaux
889.072,00



fonds frontaliers
745.550,00

DÉPENSES
dont

remboursements
d'emprunt
273.634,65

investissement
266.566,59

fonctionnement
1.509.456,95



2026
budget prévisionnel

RECETTES
dont

excédents antérieurs
2.667.610,66



impôts locaux
903.000,00



fonds frontaliers
730.000,00

subventions
6.400,00

DÉPENSES
dont

remboursement
d'emprunts, capital
205.000,00

remboursement
d'emprunts, intérêts
65.110,00

fonctionnement
1.608.890,00



investissement
3.282.000,00

Quelques-unes de nos dépenses
d'investissement
prévues en 2026

Enfance - petite enfance

- Extension de l'école
- Rénovation thermique
- Structure extérieure pour la crèche
- Banque réfrigérée pour la cantine

2.296.251,38

Sécurité

- Ralentisseur route de Marcorens
- Signalisation lumineuse d'un passage piéton sur la RD1206
- Radar pédagogique
- Enrobés fin du chemin de Vallon et rue de Tholomaz
- Panneaux de voirie

189.506,40

Bien-vivre à Loisin

- Réaménagement de la place de l'église
- Aménagement d'un espace multijeux
- Création d'un verger et d'une haie

399.052,98

Salles communales - Mairie - Cimetière

- Remplacement de fenêtres de la salle des fêtes
- Alarme incendie salle des fêtes
- Remplacement de stores à la mairie
- Aménagement des services techniques
- Ossuaire

104.700,00

BUDGET
COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement 2026

Charges récurrentes : eau, carburant, chauffage, assurance, téléphonie	193.100,00
Réparations, petit matériel, entretien	147.290,00
École et périscolaire dont repas de cantine	119.900,00
Entretien de la voirie	15.000,00
Entretien et réparations des bâtiments	17.500,00
Charges de personnel et formations.....	819.400,00
Subventions attribuées : CCAS, FOF74, MJC, associations	147.000,00
Indemnités et formations des élus, dont charges sociales	108.650,00
Remboursement des intérêts d'emprunts.....	65.110,00
Approvisionnement prévisionnel de la section d'investissement.....	581.000,00
Autres dépenses diverses	41.050,00

TOTAL des dépenses de fonctionnement.....2.255.000,00

Recettes de fonctionnement 2026

Contributions directes et taxes (impôts locaux, taxe sur l'électricité).....	1.029.200,00
Fonds frontaliers	730.000,00
Dotations et compensations de l'Etat	164.000,00
Excédent de fonctionnement de 2025 reporté	20.358,83
Recettes du service périscolaire (participation des familles)	175.000,00
Revenu des locations des biens immobiliers	46.000,00
Autres recettes diverses et remboursements d'assurance	90.441,17

TOTAL des recettes de fonctionnement 2.255.000,00



Recettes d'investissement 2026

Excédent d'investissement des années antérieures	1.897.251,83
Approvisionnement de la section de fonctionnement	581.000,00
Affectation en investissement d'excédents de fonctionnement de 2025.....	750.000,00
Fonds de compensation de la TVA et taxes d'aménagement d'urbanisme	34.000,00
Opérations patrimoniales (intégration des subventions en nature)	180.291,07
Cession de terrains	15.307,10
Subventions des travaux d'investissement	6.400,00
Autres recettes	22.750,00

TOTAL des recettes d'investissement 3.487.000,00



Subventions reçues
en 2025

La commune bénéficie du soutien de l'Etat, du Département et de la CAF pour financer ses investissements :

- Le jardin pédagogique a fait l'objet d'une subvention de l'Etat ; les travaux d'aménagement de la crèche par la CAF de Haute-Savoie.

- Le Département a financé l'aménagement du Chemin de Vallon et des travaux de sécurité au titre du Contrat départemental d'avenir et de solidarité et des amendes de police.